

TARIFS DE DÉPANNAGE / PREISE FÜR PANNENHILFE / REPAIR AND TOWING CHARGES



VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 t (PTAC)

Les tarifs de dépannage sur place et remorquage sont forfaitaires et fixés par arrêté ministériel.

VÉHICULES À PARTIR DE 3,5 T (PTAC)

Les tarifs sont ceux de l'entreprise de dépannage qui doit vous fournir une facture.



FAHRZEUGE BIS 3,5 T ZULÄSSIGEM GESAMTGEWICHT

Die Pauschalen für Pannenhilfe vor Ort und Abschleppen sind durch eine Ministerialverordnung festgelegt.

FAHRZEUGE MIT MEHR ALS 3,5 T ZULÄSSIGEM GESAMTGEWICHT

Es gelten die vom Abschleppdienst festgesetzten Preise. Dieser muss eine entsprechende Rechnung ausstellen



VEHICLES UP TO AND INCLUDING 3.5 T (MATW)

Flat-rate charges set by ministerial order apply for on-the-spot repairs and towing.

VEHICLES OVER 3.5 T (MATW)

Charges are set by the breakdown service provider, who must provide an invoice.

Tarifs TTC au 10 juillet 2015 (fixés par arrêté ministériel)

PTAC* du véhicule en panne

Inférieur ou égal à 1,8 t : • Dépannage sur place • Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage
• Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé • Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste

Supérieur à 1,8 t et inférieur à 3,5 t : • Dépannage sur place

Supérieur à 1,8 t et inférieur à 3,5 t : • Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage
• Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé

	Forfait de base	Forfait majoré**
Inférieur ou égal à 1,8 t : • Dépannage sur place • Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage • Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé • Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste	123,56 €	185,34 €
Supérieur à 1,8 t et inférieur à 3,5 t : • Dépannage sur place	152,79 €	229,19 €

* Poids total autorisé en charge

** Les majorations s'appliquent aux interventions lorsque l'appel a été passé : entre 18 h et 8 h du lundi au vendredi, toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés.